

1. Identification

Identificateur de produit	BOILERMATE 6200M
Autres moyens d'identification	Pas disponible.
Usage recommandé	Traitement à l'eau de chaudière
Restrictions d'utilisation	Aucun(e) connu(e).
Fabricant	
Nom de la société	Miura Canada Co., Ltd.
Adresse	4025 Sladeview Crescent, Unit 5&6 Mississauga, ON L5L 5Y1 Canada
Téléphone	905-607-4289 905-607-8329 (Télécopie) 1-800-666-2182 (Toll Free)
Courriel	Canada-customersupport@miuraz.com
Numéro de téléphone d'urgence	613-996-6666 (CANUTEC) Transport
Fournisseur	Voir ci-dessus

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Non classé.	
Dangers pour la santé	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1
Dangers environnementaux	Non classé.	
Risques défini pour SIMDUT 2015	Non classé	
Éléments d'étiquetage		



Mention d'avertissement	Danger	
Mention de danger	Provoque une irritation cutanée. Provoque de graves lésions des yeux.	
Conseil de prudence		
Prévention	Se laver soigneusement après manipulation. Porter des gants, de protection des yeux, et de protection du visage	
Intervention	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information). En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou médecin.	
Stockage	Conserver à l'écart de matières incompatibles.	
Élimination	Éliminer le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.	
SIMDUT 2015: Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA)	Aucuns connus.	
SIMDUT 2015: Dangers physiques non classifiés ailleurs (DPNCA)	Aucuns connus.	

Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA) Aucun(e) connu(e).

Renseignements supplémentaires Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélange

Composants dangereux

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Acide acrylique polymérisé avec le phosphinate de sodium		71050-62-9	0.5 - 1.5 *
Morpholine		110-91-8	1 - 5 *
Métabisulfite de sodium		7681-57-4	10 - 30 *
Éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium		64-02-8	0.1 - 1 *

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

Remarques sur la composition *CANADA GHS: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial.
GHS États-Unis: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément au paragraphe (i) du § 1910.1200.

4. Premiers soins

Inhalation	En cas de symptômes, placer la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, obtenir de l'attention médicale.
Peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Yeux	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou médecin.
Ingestion	Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Si le vomissement se produit spontanément, incliner la victime vers l'avant pour réduire le risque d'inhalation. Ne jamais rien faire boire ou avaler à une victime inconsciente ou si la victime a des convulsions. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Provoque de graves lésions des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmolement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité. Irritation de la peau. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, un œdème, un assèchement, un dégraissage et des gerçures de la peau.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Symptômes de patient de festin.
Informations générales	En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produit(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Porter des gants en caoutchouc et des lunettes de protection à l'épreuve des éclaboussures de produits chimiques. Tenir hors de la portée des enfants.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction appropriés	Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone.
Méthodes d'extinction inappropriées	Pas disponible.
Risques spécifiques provenant des produits chimiques	Les pompiers doivent porter un appareil de respiration autonome.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Les pompiers doivent porter des vêtements protection complets ainsi qu'un appareil respiratoire autonome.
Lutte contre l'incendie / instructions	Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
Risques d'incendie généraux	Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.
Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention	Eviter le contact avec les yeux, la peau et des vêtements. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Utiliser uniquement avec une ventilation appropriée. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Se laver soigneusement après manipulation. When handling, do not eat, drink or smoke.
Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités	Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (Consulter la section 10 de la FDS). Tenir hors de la portée des enfants.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur
Métabisulfite de sodium (CAS 7681-57-4)	MPT	5 mg/m3
Morpholine (CAS 110-91-8)	MPT	71 mg/m3 20 ppm

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Règlementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur
Métabisulfite de sodium (CAS 7681-57-4)	MPT	5 mg/m3
Morpholine (CAS 110-91-8)	MPT	20 ppm

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur
Métabisulfite de sodium (CAS 7681-57-4)	MPT	5 mg/m3
Morpholine (CAS 110-91-8)	MPT	20 ppm

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur
Métabisulfite de sodium (CAS 7681-57-4)	MPT	5 mg/m3
Morpholine (CAS 110-91-8)	MPT	20 ppm

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)

Composants	Type	Valeur
Métabisulfite de sodium (CAS 7681-57-4)	MPT	5 mg/m3
Morpholine (CAS 110-91-8)	MPT	71 mg/m3 20 ppm

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, Tableau 21)

Composants	Type	Valeur
Métabisulfite de sodium (CAS 7681-57-4)	15 minutes	10 mg/m3
	8 heures	5 mg/m3
Morpholine (CAS 110-91-8)	15 minutes	30 ppm
	8 heures	20 ppm

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur
Morpholine (CAS 110-91-8)	PEL	70 mg/m3
		20 ppm

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
Métabisulfite de sodium (CAS 7681-57-4)	MPT	5 mg/m3
Morpholine (CAS 110-91-8)	MPT	20 ppm

États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

Composants	Type	Valeur
Métabisulfite de sodium (CAS 7681-57-4)	MPT	5 mg/m3
Morpholine (CAS 110-91-8)	LECT	105 mg/m3
		30 ppm
	MPT	70 mg/m3 20 ppm

Valeurs biologiques limites

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Directives au sujet de l'exposition

Produits chimiques énumérés à l'article 3 qui ne figurent pas ici n'ont pas établi de valeurs limites pour l'ACGIH ou PEL.

Canada - LEMT pour l'Alberta : Désignation cutanée

Morpholine (CAS 110-91-8) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée

Morpholine (CAS 110-91-8) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Manitoba : Désignation cutanée

Morpholine (CAS 110-91-8) Danger d'absorption cutanée

Canada - LEMT pour l'Ontario : Désignation cutanée

Morpholine (CAS 110-91-8) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Québec : Désignation cutanée

Morpholine (CAS 110-91-8) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Saskatchewan : Désignation cutanée

Morpholine (CAS 110-91-8) Peut être absorbé par la peau.

États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Désignation cutanée

Morpholine (CAS 110-91-8) Danger d'absorption cutanée

États-Unis - Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques) du NIOSH: Désignation cutanée

Morpholine (CAS 110-91-8) Peut être absorbé par la peau.

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Morpholine (CAS 110-91-8) Peut être absorbé par la peau.

Contrôles d'ingénierie appropriés

S'assurer une ventilation adéquate.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection du visage/des yeux**

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau**Protection des mains**

Gants résistants aux produits chimiques. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.

Autre

Conformément aux directives de votre employeur.

Protection respiratoire	Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH. Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection respiratoire (Z88.2).
Dangers thermiques	Sans objet.
Considérations d'hygiène générale	A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Transparent
État physique	Liquide.
Forme	Liquide
Couleur	Sans couleur à jaune pâle
Odeur	Amine
Seuil de l'odeur	Pas disponible.
pH	7.6 (1% eau solution)
Point de fusion et point de congélation	Pas disponible.
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	Pas disponible
Point d'écoulement	Pas disponible.
Densité	1.20
Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas disponible.
Point d'éclair	Pas disponible.
Vitesse d'évaporation	Pas disponible
Inflammabilité (solides et gaz)	Sans objet.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Pas disponible.
Tension de vapeur	Pas disponible
Densité de vapeur	Pas disponible.
Densité relative	Pas disponible.
Solubilité	Pas disponible
Température d'auto-inflammation	Pas disponible.
Température de décomposition	Pas disponible.
Viscosité	Pas disponible.
Autres informations	
Densité	Pas disponible

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Peut réagir avec les matières incompatibles.
Risque de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
Conditions à éviter	Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.
Matériaux incompatibles	Acides. Oxydants. Agents réducteurs.

11. Données toxicologiques

Voies d'exposition Yeux, contact avec la peau, inhalation, ingestion.

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Ingestion Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.
Inhalation Toute inhalation prolongée peut être nocive.
Peau Provoque une irritation cutanée.
Yeux Provoque de graves lésions des yeux.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Provoque de graves lésions des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmolement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité.
 Causes skin irritation. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, assèchement, la délipidation et la fissuration de la peau.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Non disponible.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Acide acrylique polymérisé avec le phosphinate de sodium (CAS 71050-62-9)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Pas disponible	
<i>Inhalation</i>		
CL50	Pas disponible	
<i>Orale</i>		
DL50	Pas disponible	
Éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium (CAS 64-02-8)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Pas disponible	
<i>Inhalation</i>		
CL50	Pas disponible	
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	1780 - 2000 mg/kg, ECHA
Métabisulfite de sodium (CAS 7681-57-4)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg, 24 heures, ECHA
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	> 5.5 mg/L, 4 heures, ECHA
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	1540 mg/kg, ECHA
Morpholine (CAS 110-91-8)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	500 mg/kg, 24 heures, ECHA
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	8 mg/L, ECHA
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	1900 mg/kg, ECHA
Sulfite de potassium (CAS 10117-38-1)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg, 24 heures, ECHA
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	> 5.5 mg/L, 4 heures, ECHA

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
<i>Orale</i> DL50	Rat	> 2000 mg/kg, ECHA
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque une irritation cutanée.	
Minutes d'exposition	Pas disponible.	
Indice d'érythème	Pas disponible.	
Valeur d'un œdème	Pas disponible.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque de graves lésions des yeux.	
Valeur de l'opacité de la cornée	Pas disponible.	
Valeur de la lésion de l'iris	Pas disponible.	
Valeur des rougeurs de la conjonctive	Pas disponible.	
Valeur d'un œdème de la conjonctive	Pas disponible.	
Jours de récupération	Pas disponible.	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée		
Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant		
Bisulfite de sodium (CAS 7631-90-5)	Irritant	
Métabisulfite de sodium (CAS 7681-57-4)	Irritant	
Sensibilisation respiratoire	Non classé.	
Sensibilisation cutanée	On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.	
Mutagénicité	Non classé.	
Cancérogénicité	Non classé.	
Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité		
Bisulfite de sodium (CAS 7631-90-5)	Volume 54 - 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
Métabisulfite de sodium (CAS 7681-57-4)	Volume 54 - 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
Morpholine (CAS 110-91-8)	Volume 47, Volume 71 - 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
Sulfite de potassium (CAS 10117-38-1)	Volume 54 - 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1052)		
Non inscrit.		
Toxicité pour la reproduction	Non classé.	
Tératogénicité	Non classé.	
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Non classé.	
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Non classé.	
Danger par aspiration	Non classé.	
Effets chroniques	Toute inhalation prolongée peut être nocive.	

12. Données écologiques

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Écotoxicité	Voir ci-dessous	
Données écotoxicologiques		
Éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium (CAS 64-02-8)		
Algues	CE50	Algues
Aquatique		
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)
Poisson	CL50	Perche-soleil bleue (Lepomis macrochirus)
Métabisulfite de sodium (CAS 7681-57-4)		
Algues	IC50	Algues

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Morpholine (CAS 110-91-8)		
Aquatique		
Poisson	CL50 Dard-perche (Danio rerio)	> 1 mg/L, 96 heures
Persistence et dégradation	Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.	
Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible.	
Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible.	
Mobilité générale	Pas disponible.	
Autres effets nocifs	On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).	

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Code des déchets dangereux	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).
Emballages contaminés	Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide.

14. Informations relatives au transport

Transport des marchandises dangereuses (TMD): Preuve de classification:	Méthode de Classification: Classée selon la partie 2, articles 2,1 à 2,8 du règlement sur le TMD. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous.
Ministère des Transports des États Unis. (DOT)	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.
Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

15. Informations sur la réglementation

Règlements fédéraux canadiens	Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.
Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)	Non inscrit.
Gaz à effet de serre	Non inscrit.
Règlements sur les précurseurs	Non réglementé.
SIMDUT 2015 exemptions	Dangereux
Règlements Fédéraux des États-Unis	Ce produit est un « produit chimique dangereux » tel que défini dans la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA, 29 CFR 1910.1200.
TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)	Non réglementé.
CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):	
Bisulfite de sodium (CAS 7631-90-5)	Inscrit.
Morpholine (CAS 110-91-8)	Inscrit.
SARA 304 - Notification d'urgence en cas de rejet	Non réglementé.
Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1052)	Non inscrit.
Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)	
SARA 302 Substance très dangereuse	Non

Catégories de danger classé Corrosion cutanée ou irritation cutanée
Lésions oculaires graves ou irritation des yeux

SARA 313 (déclaration au TRI)
Non réglementé.

Autres règlements fédéraux

Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)
Non réglementé.

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)
Non réglementé.

Section 112(r) de la Loi sur la qualité de l'eau (CWA) (40 CFR 68.130) Substance dangereuse

États-Unis - Réglementation des états Voir ci-dessous

Liste des substances dangereuses de Californie, États-Unis, substance : substance répertoriée

Bisulfite de sodium (CAS 7631-90-5) Inscrit.
Métabisulfite de sodium (CAS 7681-57-4) Inscrit.
Morpholine (CAS 110-91-8) Inscrit.

États-Unis - Illinois Chemical Safety Act: Listed substance

Bisulfite de sodium (CAS 7631-90-5)
Morpholine (CAS 110-91-8)

États-Unis - Louisiana Spill Reporting: Listed substance

Bisulfite de sodium (CAS 7631-90-5) Inscrit.
Morpholine (CAS 110-91-8) Inscrit.

États-Unis - Minnesota Haz Subs: Listed substance

Bisulfite de sodium (CAS 7631-90-5) Inscrit.
Métabisulfite de sodium (CAS 7681-57-4) Inscrit.
Morpholine (CAS 110-91-8) Inscrit.

US - Texas effets dépistage niveaux : Substance répertoriée

Bisulfite de sodium (CAS 7631-90-5) Inscrit.
Éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium (CAS 64-02-8) Inscrit.
Métabisulfite de sodium (CAS 7681-57-4) Inscrit.
Morpholine (CAS 110-91-8) Inscrit.
Sulfite de potassium (CAS 10117-38-1) Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

Bisulfite de sodium (CAS 7631-90-5)
Métabisulfite de sodium (CAS 7681-57-4)
Morpholine (CAS 110-91-8)

États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

Bisulfite de sodium (CAS 7631-90-5)
Métabisulfite de sodium (CAS 7681-57-4)
Morpholine (CAS 110-91-8)

États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie

Bisulfite de sodium (CAS 7631-90-5)
Métabisulfite de sodium (CAS 7681-57-4)
Morpholine (CAS 110-91-8)

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Bisulfite de sodium (CAS 7631-90-5)
Métabisulfite de sodium (CAS 7681-57-4)
Morpholine (CAS 110-91-8)

États-Unis - Proposition 65 de la Californie

Proposition 65 de la Californie (Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986 - Loi sur l'eau potable et les substances toxiques) : Ce produit n'est pas connu pour contenir un produit chimique actuellement inscrit comme cancérigène ou agent toxique pour la reproduction.

Inventaires

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non

Pays ou région
États-Unis et Porto Rico

Nom de l'inventaire
Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)

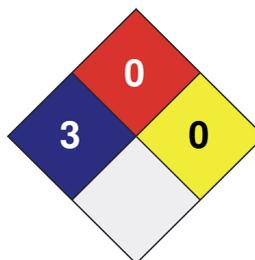
En stock (Oui/Non)*
Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

16. Autres informations

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	/ 3
Inflammabilité	0
Danger physique	0
Protection individuelle	X



Clause d'exonération de responsabilité

L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

Date de publication

20-Décembre-2021

Version n°

04

Date en vigueur

20-Décembre-2021

Préparée par

Dell Tech Laboratories Ltd. Téléphone: (519) 858-5021

Autres informations

Pour obtenir une FS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.

Autres informations

Pour obtenir une FDS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.